

Inscription sur les listes électorales

Conditions

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du premier tour de scrutin,
- être de nationalité française.
- jouir de ses droits civils et politiques.

Lorsque la personne concernée ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), elle doit déposer, elle-même, une demande d'inscription.

A noter : les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Où s'adresser?

En mairie.

Modalités

Vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (avec effet au 1er mars de l'année suivante) pour vous inscrire sur les listes électorales.

Par courrier, votre demande doit être adressée au moyen du formulaire d'inscription agréé modèle A (Cerfa 12699 ; voir ci-dessous) prévu à cet effet, dûment complété, accompagnée des pièces justificatives. Elle doit impérativement être parvenue en mairie avant le 31 décembre de l'année en cours. Il est donc fortement recommandé d'envoyer votre demande avant le 15 décembre. La date limite s'apprécie au jour de la réception de la demande par la mairie.

L'intéressé ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales (entre le 1er septembre et le 28 février).

Tout changement d'adresse dans la commune doit être signalé au service des élections.

Pièces à fournir

- une photocopie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité), en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz ...) ;
- si vous faîtes votre demande par courrier, télécharger et imprimer le formulaire CERFA (formulaire d'inscription agréé modèle A).

Documents

Formulaire Cerfa - Demande d'inscription sur les listes électorales Liens utiles Inscription en ligne sur les listes électorales sur Service public lustificatifs à produire